

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 10 JUIN 2020, À 19 HEURES, EN VIDÉOCONFÉRENCE DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.**

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet  
Beaulac-Garthby / Mme Isabelle Gosselin  
Disraeli Paroisse / Mme Jacynthe Patry  
Disraeli Ville / M. Jacques Lessard  
East Broughton / M. François Baril  
Irlande / M. Jean François Hamel  
Kinnear's Mills / M. Carl Dubois (représentant)  
Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy  
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe  
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier  
Saint-Jacques-de-Leeds / M. Philippe Chabot  
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise  
Saint-Jean-de-Brébeuf / M. Ghislain Hamel  
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau  
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier  
Sainte-Praxède / M. Daniel Talbot  
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

Est/sont absents à cette séance :

Saint-Julien / M. Jacques Laprise  
Saint-Pierre-de-Broughton / M. Dave Lachance

Est remplacé par:

Saint-Pierre-de-Broughton / Francine Drouin

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Paul Vachon. M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier et Mme Cynthia Boucher, directrice de l'aménagement et de l'environnement, assistent également cette séance.

**2020-06-8760**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.1 - Enregistrement de la séance du conseil des maires - 10 juin 2020**

**3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2020**

**4 - DEMANDE DE RENCONTRE**

**5 - CORRESPONDANCE**

**6 - COMITÉS MRC**

**7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**7.1 - PAGIEPS - Adoption du rapport d'activités et du rapport financier 2019-2020 - Alliance pour la solidarité en Chaudière Appalaches**

**7.2 - Politique de soutien aux projets structurants**

**7.3 - Politique de soutien aux entreprises**

**7.4 - Priorités FRR Volet 2**

- 7.5 - Rapport final - Aide financière pour la mise en commun d'équipement, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal
- 7.6 - Dépôt des États financiers 2019
- 7.7 - Nomination - Coordonnateur incendie
- 7.8 - Suivi - Dossier SPA
- 8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
  - 8.1 - Suivi modification au schéma d'aménagement révisé
  - 8.2 - Plan d'intervention en infrastructures routières locales - PIIRL
  - 8.3 - Milieu forestier
    - 8.3.1 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
    - 8.3.2 - Suivi du règlement sur le contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée
  - 8.4 - Appui à la résolution de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus - MTQ
  - 8.5 - Les bons coups de nos municipalités
    - 8.5.1 - Capsule sur le dynamisme régional
- 9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT**
  - 9.1 - Financement programme subvention – Amélioration des cours d'eau
    - 9.1.1 - Arrachage manuel sélectif de PEE au lac Aylmer - Ass. des Résidents du lac Aylmer
  - 9.2 - Délégation de la MRC au responsable du volet génie et environnement de la ville de Thetford Mines pour signer la demande de certificat d'autorisation pour des travaux d'aménagement de la rive dans la rivière Bécancour au parc St-Noël
  - 9.3 - Demande d'aide financière du GROBEC
- 10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
  - 10.1 - Reddition de compte FDT 2019-2020
  - 10.2 - Rapport annuel FDT 2019-2020
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES**
  - 11.1 - Projet de Loi 61 - Discussion
  - 11.2 - Problématique - Cours d'eau - St-Fortunat
- 12 - PÉRIODE DES QUESTIONS**
- 13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée

**2020-06-8761**

**2.1 - Enregistrement de la séance du conseil des maires - 10 juin 2020**

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que la séance du conseil des maires du 10 juin 2020 soit enregistrée et mise sur le site internet de la MRC des Appalaches pour qu'elle soit disponible aux publics.

Adoptée

**3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**2020-06-8762**

**3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2020**

Il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2020.

Adoptée

#### 4 - DEMANDE DE RENCONTRE

- « Nous tous pour que ça pousse » initié par le Réseau d'entraide des Appalaches et du Centre d'entraide de la région de Disraeli.

#### 5 - CORRESPONDANCE

- Lettre – MAMH – Prolongation du délai d'utilisation des sommes versées aux municipalités dans le cadre de la légalisation du cannabis.
- Lettre - MAMH - Fonds région ruralité volet 3
- MTQ

#### 6 - COMITÉS MRC

- GROBEC: M. Jean François Hamel fait un résumé de la rencontre.

#### 7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2020-06-8763

##### 7.1 - PAGIEPS - Adoption du rapport d'activités et du rapport financier 2019-2020 - Alliance pour la solidarité en Chaudière Appalaches

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement:

**Que** la MRC des Appalaches adopte le Rapport d'activités 2019-2020 de l'Alliance pour la solidarité en Chaudière-Appalaches - élaboré dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS);

**Que** la MRC des Appalaches adopte le Rapport financiers 2019-2020 de l'Alliance pour la solidarité en Chaudière-Appalaches - élaboré dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS).

Adoptée

2020-06-8764

##### 7.2 - Politique de soutien aux projets structurants

Il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement d'adopter la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC des Appalaches pour l'année 2020-2021.

Adoptée

2020-06-8765

##### 7.3 - Politique de soutien aux entreprises

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'adopter la Politique de soutien aux entreprises de la MRC des Appalaches pour l'année 2020-2021.

Adoptée

2020-06-8766

##### 7.4 - Priorités FRR Volet 2

**Attendu que** la MRC des Appalaches a signé une entente relative au Fonds région ruralité - volet 2 avec le MAMH;

**Attendu que** cette entente prévoit à l'article 13.1 que la MRC établisse et adopte ses priorités d'interventions pour l'année 2020-2021;

**Attendu que** cette démarche est nécessaire pour l'obtention du second versement du FRR;

**Attendu que** la MRC des Appalaches a déjà réalisé une planification stratégique 2014-2019 qui décrit précisément les priorités d'intervention suivant une démarche rigoureuse;

**Attendu que** les enjeux présentés dans le plan stratégique répondent aux objectifs du FRR et permettront d'orienter la façon dont le FRR sera utilisé;

**En conséquence**, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement de cibler les priorités suivantes comme étant les priorités d'intervention de la MRC des Appalaches pour l'année 2020-2021 :

- S'assurer la rétention de la population et de la main d'œuvre.
- Développer une vision commune et partagée sur l'ensemble du territoire de la MRC et en faire la promotion.
- S'assurer un développement économique, agroalimentaire, touristique, social, culturel, rural et technologique.
- Préserver et améliorer la qualité de vie et la qualité de l'environnement.
- Assurer l'accessibilité aux services (santé, transport collectif, éducation/formation).

Adoptée

2020-06-8767

#### **7.5 - Rapport final - Aide financière pour la mise en commun d'équipement, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal**

**Attendu que** dans le cadre de ce programme de subvention l'ensemble des dépenses encourues dans le projet de Régie incendie du secteur sud ont été engagées;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement;

**Que** la MRC des Appalaches adopte le rapport final du projet de Régie incendie du secteur sud, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipement, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Adoptée

#### **7.6 - Dépôt des États financiers 2019**

Le directeur général dépose les états financiers 2019, présentés plus tôt en huis clos, par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

2020-06-8768

#### **7.7 - Nomination - Coordonnateur incendie**

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement:

**Que** la MRC des Appalaches accorde une promotion au poste de Coordonnateur / préventionniste en sécurité incendie à M. Emerick Jacques à raison de dix (10) heures par semaine. La période d'embauche est en lien avec le remplacement de M. Kyle Landry qui est en congé sans solde d'un an.

**Que** cette tâche sera en complémentarité à son travail de préventionniste en sécurité incendie.

**Qu'il** soit rémunéré en fonction du processus prévu à la convention collective de la MRC des Appalaches.

**Que** cette promotion sera effective à compter du 15 juin 2020, et que la période d'essai prévue à la convention collective en vigueur soit de 30 jours de travail.

Adoptée

## **7.8 - Suivi - Dossier SPA**

Le directeur général informe les élus qu'une rencontre aura lieu le 23 juin prochain afin d'évaluer différents scénarios d'entente. Un suivi sera fait au conseil de juillet.

## **8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2020-06-8769

### **8.1 - Suivi modification au schéma d'aménagement révisé**

**Attendu que** le projet du règlement numéro 197 modifiant le schéma d'aménagement révisé a été adopté par résolution à la séance ordinaire du conseil de la MRC le 12 février 2020;

**Attendu que** tout règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé doit être précédé par au moins une assemblée publique sur le territoire de la MRC, et ce, avant son adoption;

**Attendu que** la MRC avait planifié une assemblée publique de consultation le 19 mars 2020, mais qu'en raison de la pandémie reliée à la COVID-19, cette assemblée publique n'a pu être tenue;

**Attendu que** la MRC a demandé, en vertu de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur la modification du schéma d'aménagement révisé et que l'avis préliminaire mentionne que le projet de règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

**Attendu que** le 7 mai 2020, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, a adopté l'arrêté ministériel 2020-033 établissant une procédure alternative aux procédures décisionnelles municipales nécessitant le déplacement ou le rassemblement de personnes;

**Attendu que** le conseil de la MRC peut déterminer que l'assemblée publique prévue à l'article 53 de la LAU soit remplacée par une consultation écrite de 15 jours, annoncée préalablement par un avis public;

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement:

**Que** le conseil de la MRC des Appalaches remplace l'assemblée publique sur le projet de règlement numéro 197 modifiant le schéma d'aménagement révisé, prévue par l'article 53 de la LAU, par une consultation écrite de 15 jours, annoncée préalablement par un avis public.

**Que** cet avis public décrive le projet qui devait faire l'objet d'une assemblée, précise l'adresse Web à laquelle une présentation détaillée du projet est diffusée et indique que toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours suivants la publication de l'avis.

Adoptée

### **8.2 - Plan d'intervention en infrastructures routières locales - PIIRL**

Le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) entame sa dernière année de planification. Le programme d'aide à la voirie locale donne la possibilité aux MRC d'aller chercher une aide financière pour l'élaboration d'un PIIRL à partir de la troisième année d'approbation du PIIRL.

Comme le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) en est à sa 5<sup>e</sup> année, il est essentiel de réviser ce plan afin de permettre de refaire un état du réseau routier local 1 et 2 et ainsi planifier à nouveau les interventions qui devront être prioritaires. Dans un premier temps, il s'agira de faire parvenir le formulaire d'aide financière au ministère des Transports pour avoir accès à l'aide financière de démarrage.

### 8.3 - Milieu forestier

2020-06-8770

#### 8.3.1 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

**Attendu que** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

**Attendu qu'**une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme, et que cette entente mandait la MRC de Montmagny comme MRC délégataire désignée pour la coordination du programme dans la région ;

**Attendu que** la *Planification annuelle 2019-2020* a été élaborée par la MRC de Montmagny, avec la participation de l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme, puis déposée au MFFP par la MRC de Montmagny afin d'obtenir un premier versement annuel dans le cadre du PADF;

**Attendu que** le dernier versement annuel du MFFP dans le cadre du PADF est conditionnel à la préparation d'un *Registre annuel de projets* ainsi que d'un *Bilan de la planification annuelle* par la MRC de Montmagny, par l'approbation de ce registre et de ce bilan par l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme et par le dépôt de ces documents au MFFP;

**Attendu qu'**il a été nécessaire d'apporter des modifications au *Registre annuel de projets 2018-2019* et au *Bilan de la planification annuelle 2018-2019* pour assurer la cohérence de la reddition de comptes 2019-2020 avec celle de 2018-2019;

**Attendu que** le *Registre annuel de projets 2019-2020*, le *Bilan de la planification annuelle 2019-2020*, le *Registre annuel de projets 2018-2019 amendé* et le *Bilan de la planification annuelle 2018-2019 amendé* ont été déposés au conseil des maires de la MRC des Appalaches le 10 juin 2020;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement :

**Que** la MRC des Appalaches approuve le contenu du *Registre annuel de projets 2019-2020*, du *Bilan de la planification annuelle 2019-2020*, du *Registre annuel de projets 2018-2019 amendé* et du *Bilan de la planification annuelle 2018-2019 amendé* préparés dans le cadre de la deuxième année du PADF 2018-2021.

Adoptée

### 8.3.2 - Suivi du règlement sur le contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée

#### Point d'information

Nombres de CA émis depuis le début de 2020:

Municipalité	Nombre de permis émis
Adstock	6
Irlande	6
Kinnear's Mills	3
Sacré-Cœur-de-Jésus	4
Saint-Adrien-d'Irlande	3
Sainte-Clotilde-de-Beauce	1
Sainte-Praxède	1
Saint-Fortunat	3
Saint-Jacques-le-Majeur	1
Saint-Jean-de-Brébeuf	2
Saint-Joseph-de-Coleraine	2
Saint-Julien	5
Thetford Mines	1
<b>Total (5 juin 2020)</b>	<b>38</b>

Lien fait avec les municipalités: depuis quelques semaines, une liste des CA relatif à l'abattage d'arbres en forêt privée est acheminée aux municipalités concernées afin que celles-ci connaissent les endroits où il se fait de la coupe d'arbre. Ainsi, les demandes des citoyens peuvent être répondues directement par les municipalités.

2020-06-8771

#### 8.4 - Appui à la résolution de la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus - MTQ

**Attendu que** la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a fait une demande au ministère des Transports du Québec de verser, le plus tôt possible, la moitié de la compensation pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 afin de pourvoir aux dépenses pour l'entretien de leur réseau routier, malgré le fait que la municipalité n'a pas déposé son rapport financier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en raison d'une tolérance administrative suite à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann;

**En conséquence**, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement:

**Que** la MRC des Appalaches appuie la demande de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus concernant ce dossier.

Adoptée

#### 8.5 - Les bons coups de nos municipalités

Un tour de table est fait afin que les maires puissent faire part de leurs bons coups dans leur municipalité.

2020-06-8772

##### 8.5.1 - Capsule sur le dynamisme régional

**Attendu que** la MRC des Appalaches est une région dynamique où il y a plusieurs projets qui sont en cours ou qui sont projetés dans un futur rapproché;

**Attendu qu'il y a lieu de diffuser plus largement ce dynamisme régional en présentant par exemple le nombre d'emplois créés ou les retombées**

économiques de ces projets et ce, pour l'ensemble du territoire de la MRC;

**En conséquence**, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement de mandater la MRC pour prévoir la production de courtes vidéos promotionnelles du dynamisme régional pour les projets actuels et les projets futurs. Le suivi sera assuré par le conseil d'administration de la MRC.

Adoptée

## **9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT**

### **9.1 - Financement programme subvention - Amélioration des cours d'eau**

2020-06-8773

#### **9.1.1 - Arrachage manuel sélectif de PEE au lac Aylmer - Ass. des Résidents du lac Aylmer**

**Attendu** les problématiques réelles liées à la propagation des plantes exotiques envahissantes;

**Attendu que** l'association des Résidents du lac Aylmer (ARLA) désire s'assurer restreindre la propagation des plantes exotiques envahissantes dans le lac Aylmer;

**Attendu que** le montage et la réalisation du projet seront chapeautés par RAPPEL Coop de solidarité en protection de l'eau;

**Attendu que** le coût estimé du projet s'élève à 6 000 \$ et que la subvention maximale du programme est de 3 000 \$;

**Attendu que** ce projet respecte les critères d'analyse du programme;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jean François Hamel et résolu unanimement:

**Que** le conseil de la MRC des Appalaches accepte le projet déposé par l'association des Résidents du lac Aylmer réalisé selon le montage financier présenté dans sa dernière version et à la réception de la résolution de l'ARLA autorisant sont président à signer le projet;

**Que** le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé, au nom de la MRC des Appalaches à signer tout document lié à cette demande de subvention.

Adoptée

2020-06-8774

#### **9.2 - Délégation de la MRC au responsable du volet génie et environnement de la ville de Thetford Mines pour signer la demande de certificat d'autorisation pour des travaux d'aménagement de la rive dans la rivière Bécancour au parc St-Noël**

**Attendu que** la ville de Thetford Mines entend réaliser des travaux qui consistent en l'aménagement de la rive de la rivière Bécancour au parc St-Noël en y créant des sentiers pédestres, un abri, un quai et des passerelles.

**Attendu qu'**en vertu de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent sur son territoire;

**Attendu que** les travaux que la ville de Thetford Mines entend réaliser sur les rives de la rivière Bécancour sont soumis à une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

**Attendu que** le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques exige que la demande de certificat d'autorisation soit présentée par la MRC ou que la MRC adopte une résolution mandatant les représentants de la ville de Thetford Mines à signer la demande



de CA au nom de la MRC;

**Attendu que** monsieur Daniel Cyr, ingénieur, responsable du volet génie et environnement à la ville de Thetford Mines, est le représentant autorisé de la ville de Thetford Mines à signer la demande de certificat d'autorisation;

**En conséquence**, il est proposé par M. François Baril et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

**Que** la MRC autorise monsieur Daniel Cyr, responsable du volet génie et environnement à la ville de Thetford Mines, à signer au nom de la MRC des Appalaches la demande de certificat d'autorisation pour la réalisation de travaux pour les travaux dans la rive de la rivière Bécancour au parc St-Noël afin d'y aménager des sentiers pédestres, un abri, un quai et des passerelles sur le lot 6 252 407.

Adoptée

2020-06-8775

### 9.3 - Demande d'aide financière du GROBEC

**Attendu que** le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) a développé un projet intitulé *Plan de contrôle des sédiments amiantés de la Haute-Bécancour (Secteur Thetford Mines)* en partenariat avec les acteurs du milieu et sollicite la MRC des Appalaches pour une contribution en nature de 4 000 \$;

**Attendu que** la MRC des Appalaches a déjà accordé une aide financière de 3 000 \$ au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC), pour la phase 3 du projet *Plan de contrôle des sédiments amiantés de la Haute-Bécancour (secteur Thetford Mines)* lors du conseil de la MRC du 15 janvier 2020;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement :

**Que** la MRC des Appalaches octroie une contribution en nature de 4 000 \$ au GROBEC pour le projet du *Plan de contrôle des sédiments amiantés de la Haute-Bécancour (Secteur Thetford Mines)*, contribution qui sera répartie sur les années financières 2020, 2021 et 2022.

Adoptée

## 10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-06-8776

### 10.1 - Reddition de compte FDT 2019-2020

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'accepter la reddition de compte du FDT pour l'année financière 2019-2020. Cette dernière sera transmise au MAMH et déposée sur le site PGAMR.

Adoptée

2020-06-8777

### 10.2 - Rapport annuel FDT 2019-2020

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'accepter le rapport annuel d'activités du FDT pour l'année 2019-2020, tel que présenté par le directeur général. Celui-ci sera transmis au MAMH.

Adoptée

## **11 - AFFAIRES NOUVELLES**

### **11.1 - Projet de Loi 61 - Discussion**

Il est convenu de mandater le Comité Administratif de la MRC à réfléchir en lien avec le projet de Loi 61 du gouvernement du Québec.

### **11.2 - Problématique - Cours d'eau - St-Fortunat**

Le maire de la municipalité de Saint-Fortunat fait part d'une problématique d'érosion de la rive le long d'un cours d'eau sur une propriété privée dans sa municipalité. Un suivi sera assuré par la technicienne en environnement de la MRC.

## **12 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

## **13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 8 juillet 2020.

**2020-06-8778**

## **14 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 35.

Adoptée

---

**PAUL VACHON, PRÉFET**

---

**LOUIS LAFERRIÈRE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**